

# Rapport sur l'examen d'un projet de règlement communal permettant le prélèvement d'une taxe pour l'utilisation du domaine public pour la fourniture de gaz et de chaleur a distance (PCP)

## Membres de la commission ad-hoc

Nathalie Tuberosa	PLR	Présidente
Claude Steinegger	PDC	Rapporteur
Michel Emery	PLR	
Yves Andereggen	PDC	
Stefan Julen	ADG	

Sierre, le 02.09.2016

## Sommaire

1. Mandat .....	2
2. Document de base .....	2
3. Délai de remise du rapport .....	2
4. Introduction .....	2
3. Obligation d'intervention.....	2
6. Conclusion.....	3

# Rapport du règlement communal relatif à l'utilisation du domaine public pour le réseau de gaz et de chauffage à distance

Commission ad-hoc

2 septembre 2016

---

## 1. Mandat

Se rapportant au message du Conseil municipal à l'intention du Conseil général, relatif à l'examen d'un projet de règlement communal permettant le prélèvement d'une taxe pour l'utilisation du domaine public pour la fourniture de gaz et de chaleur à distance (PCP) et conformément au mandat donné par le Bureau du Conseil général, la Commission ad-hoc a :

- Examiné le document fourni,
- Préavisé sur l'entrée en matière,
- Discuté le détail,
- Donné un préavis sur l'objet en question afin de rapporter au CG lors de sa séance du 28 septembre 2016.

## 2. Document de base

- Message du Conseil municipal du 8 juin 2016.

## 3. Délai de remise du rapport

Le délai de remise du rapport est fixé au vendredi 2 septembre 2016.

## 4. Introduction

Le présent projet a pour but de démontrer ce qui suit :

Contrairement à l'électricité, le gaz naturel et le chauffage à distance sont en concurrence avec d'autres agents énergétiques, principalement le mazout, aussi bien pour le chauffage que pour le processus industriel, ce qui doit amener à une certaine retenue dans la perception d'une telle redevance.

Pour ce genre de réseau, les maisons ou immeubles concernés n'ont plus besoin d'avoir de chaudière, ni de cheminée, ni de citerne.

## 5. Obligation d'intervention

Pour Sierre et dans la mesure où le règlement pour l'utilisation du domaine public au niveau de l'électricité est un règlement commun à l'ensemble des 12 communes desservies par Sierre-Energie, il est proposé d'établir un règlement séparé pour le gaz et le chauffage à distance.

# Rapport du règlement communal relatif à l'utilisation du domaine public pour le réseau de gaz et de chauffage à distance

Commission ad-hoc

2 septembre 2016

---

## 6. Conclusion

A la question, acceptez-vous l'examen d'un projet de règlement communal permettant le prélèvement d'une taxe pour l'utilisation du domaine public pour la fourniture de gaz et de chaleur à distance (PCP) la Commission ad-hoc à l'unanimité propose que le Conseil général accepte l'entrée en matière sur ce projet.

La Commission ad-hoc remercie monsieur Philippe Morard pour ses explications.

La Présidente

A blue ink signature in cursive script, appearing to read 'N. Tuberosa'.

Nathalie Tuberosa

Le Rapporteur

A blue ink signature in cursive script, appearing to read 'Claude Steinegger'.

Claude Steinegger